Je viens de découvrir qu'une personne a créé un nom de domaine av

---
Par Foucault

Madame, Monsieur,

Permettez-moi de vous contacter car je suis perplexe, je viens de découvrir qu'une personne a créé un nom de domaine avec mon pseudonyme d'artiste : Foucault collé à mon nom de famille : foucaultpautard.com.

Ce nom de domaine était hébergé depuis des années par l'entreprise OVH. Mon nom de domaine et mon site ont été supprimés car OVH n'a pas prélevé ma cotisation bien que je leur aie envoyé mes coordonnées actualisées. Y aurait-il une suspicion de fraude à l'origine de ces courriels ?

Je vous demande par la présente de m'aider à récupérer mon nom de domaine : foucaultpautard.com.

Comment répondre à cette atteinte à mon identité numérique, s'agit-il d'une usurpation d'identité ? (Au titre de l'élément matériel, l'article 226-4-1 du Code pénal vise « le fait d'usurper l'identité d'un tiers ou de faire usage d'une ou plusieurs données de toute nature permettant de l'identifier) et que dois-je faire ? Je ne comprends pas quel peut être l'objectif, l'intérêt que cette personne peut avoir à plagier un nom avec lequel il n'a rien en commun ?

Dans l'attente de votre réponse en vous remerciant par avance pour votre aide afin de retrouver mes droits. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

F.Pautard

Par AGeorges

Bonjour,
Les malhonnêtetés autour des noms de domaines ne sont pas récentes. Il y a de personnes ou des organisations qui sont à l'affût des noms redevenus publiques et qui les achètent (c'est pas cher). Idem pour les 'noms' fameux qui n'ont pas été bloqués (oubli, manque de rapidité, ...).
Ensuite il leur suffit de vous contacter et de vous proposer de racheter "votre" nom bien cher. ET banco le tiroir-caisse.

Actuellement, il faudrait vérifier les lois récentes, mais je ne suis pas sûr qu'il y ait une possibilité de ce côté là.
Par contre, les 'registrar' sont renouvelés par période, et donc si le 'voleur' se heurte à un mur (vous refusez de payer), il finira par ne pas continuer à payer s'il pense n'avoir aucune chance de toucher le pactole chez vous. Il faudra rester à l'affût. En principe, le whois devrait vous donner quelques infos sur la date d'expiration.

Par AGeorges

Précision supplémentaire :
Si votre nom de domaine en .com n'est pas disponible, regardez s'il ne l'est pas en .fr, .eu ... il y a plein de possibilités de ce genre. Cela pourrait vous permettre d'attendre que le .com se libère à nouveau.
Il se peut, par exemple, qu'une société de gestion de nom (on dit un registrar) propose une extension comme .ART, ce qui serait aussi bien pour vous. Il faut investiguer pour savoir ce qui est disponible.

Par Foucault

Merci pour votre réponse, c'est évident que je ne vais pas payer pour récupérer mon nom de domaine?d'autant que comme nous le savons il est possible de le transformer en d'autres déclinaisons, fr etc?Cordialement, Foucault Pautard.